



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**



**Division de Marseille**

N. Réf. : DIN Marseille 620 / 2002

Marseille, le 19 novembre 2002

**Monsieur le Directeur du CEA/CADARACHE  
13108 SAINT PAUL-LEZ-DURANCE CEDEX**

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base  
CEA/CADARACHE / LE PARC - INB 56  
Inspection n° 2002-41017

V. Réf. : 1/CEA/DEN/CAD/DIR/CSN DO 753 du 25 septembre 2002

N. Réf. : 2/DRIRE DTN-N°198/2002 du 11 avril 2002

Monsieur le Directeur,

Par lettre citée en première référence, vous avez répondu aux demandes que je vous avais faites par lettre citée en seconde référence.

Concernant l'évolution du zonage déchet, point 2, vous annoncez que le formalisme des fiches historiques sera modifié sans indiquer l'échéance prévue pour cette modification.

Je vous demande de compléter votre réponse au plus tard pour le **20 décembre 2002**, et vous rappelle que pour tout engagement l'échéance de sa réalisation doit être précisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur régional, et par délégation,  
Le Chef de la Division Technique et Nucléaire**

*Signé par*

**Nicolas SENNEQUIER**